

### **Observation 3**

**Sujet :** [INTERNET] Centrale photovoltaïque au sol à Brue-Auriac

**Date :** Thu, 16 Nov 2023 19:07:35 +0100

L'information suivante a été collectée le 16/11/2023 19:07:

**Vous êtes:** Un particulier

**Nom:** EYMARD

**Prénom:** Renaud

**Code postal:** 83119

**Ville:** Brue-Auriac

**Téléphone:**

**Sujet:** Centrale photovoltaïque au sol à Brue-Auriac

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Bonjour, Cela fera bientôt 10 ans que j'habite à Brue-Auriac. C'est une commune qui a su conserver une certaine authenticité villageoise, encore un peu hors du temps jusqu'à ce jour. On peut y observer une équipe municipale plutôt durable (c'est un terme approprié à la situation je trouve), avec des projets pour la commune que j'ai toujours trouvé intéressants. Mais en ce qui concerne ce projet, il ne correspond pas du tout à l'esprit de cette commune, qui a su préserver son cadre de vie et mener des projets d'urbanisme à terme sans tomber dans la démesure et avec une gestion sobre du foncier (là encore un terme adéquat). Or, ce projet ne répond pas du tout à cet esprit. En première approche, j'ai compris l'intérêt général que recherche l'équipe municipale. Elle souhaite acquérir le Bois de Fave pour le valoriser et l'ouvrir aux brussois. Mais à quel prix? Pour moi : 1- celui de détruire plusieurs hectares de forêt parce qu'un propriétaire n'est pas en capacité de l'entretenir mais souhaite quand même en tirer le plus de bénéfice possible. Cela, je peux le concevoir si je me mets sous l'angle du propriétaire mais pas sous l'angle d'une municipalité qui porte un projet d'intérêt général et qui ne devrait pas avoir à négocier de la sorte, surtout quand on connaît les obligations que doivent remplir les propriétaires de forêt de plus de 25ha (ce qui semble être largement le cas ici). 2- celui d'augmenter les risques de départ de feu sur la commune. Le Var est le département qui combine un climat méditerranéen et une importante couverture forestière (2ème de France métropolitaine). Ceci fait que le risque d'incendie y est particulièrement prégnant, un varois le sait très bien. Par conséquent, aller implanter des centrales électriques en pleine forêt me paraît inconcevable et réaliser des études qui tentent de me démontrer que le risque est géré ne suffisent pas à me rassurer. Surtout quand on est un peu au fait de l'actualité ou qu'on tape simplement sur google "incendie de parc solaire" pour rester sceptique sur le sujet (incendie en Gironde, dans les Landes ou encore dans le Var à Saint-Antonin cette année). 3- celui de conforter une politique énergétique qui n'a pas de sens, qui encourage à outrance la production d'énergie photovoltaïque qui n'est qu'une énergie intermittente dont il faut une surface considérable pour arriver à restituer une toute petite partie de l'énergie solaire. Sur ce point, j'aurais préféré que la municipalité réalise un bilan de son patrimoine immobilier et mette en œuvre une action exemplaire sur ses bâtiments publics avant de favoriser la destruction de forêt. 4- celui de laisser croire que c'est forcément une bonne manière de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Or, si on fait quelques recherches, on s'aperçoit assez vite que le photovoltaïque est par exemple 4 fois plus émetteur de CO2 que le nucléaire, plus mauvais que l'hydraulique ou encore l'éolien. De plus, je m'interroge sur

la pertinence d'aller couper des arbres dont on nous explique qu'ils sont les champions du stockage de CO2, d'enlever des souches qui induira un retournement du sol alors qu'on nous explique qui lui aussi est un champion du stockage de CO2. Et c'est sans compter qu'en fin de vie, si jamais ça se termine par une remise en état ce dont on peut douter (regarder la remise à l'état naturel des carrières par exemple, c'est pas toujours fait...), il s'agira d'arracher des centaines de pieux battus induisant une nouvelle fois de retourner le sol 30 à 40ans plus tard pour relâcher ce que la nature aura pu stocker tout au long de la vie sous la centrale Et je m'interroge sur le nombre d'année qu'il faudra pour retrouver une forêt comme celle actuelle, 70ans, 100ans? 5- celui de dégrader la nature sans en connaître les conséquences sur l'environnement. Je vous invite à télécharger la publication de l'ADEME "Photovoltaïque, sol et biodiversité : enjeux et bonnes pratiques" qui dressent notamment un état des connaissances des incidences de ce type d'installations. On peut y noter les pressions sur les sols et la biodiversité, les incidences sur le microclimat, sur les sols, sur la flore et la faune sauvage ou encore la nécessité d'améliorer les connaissances. Pour toutes ces raisons, même si je trouve le projet communal de valoriser le Bois de Fave tout à fait louable, je ne partage pas du tout le chemin pour y arriver et j'espère sincèrement que ce projet ne verra pas le jour. Bien cordialement. Mr EYMARD Renaud